

5627/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 février 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 février 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil portant nomination d'un membre et d'un suppléant du
Comité des régions, proposés par la République d'Autriche

E 14602



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 7 février 2020
(OR. en)**

5627/20

CDR 15

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par la République d'Autriche
--------	---

DÉCISION (UE) 2020/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre et d'un suppléant
du Comité des régions,
proposés par la République d'Autriche**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement autrichien,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 10 décembre 2019, le 20 janvier 2020 et le 3 février 2020, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2019/2157¹, (UE) 2020/102² et (UE) 2020/144³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2025.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M^{me} Barbara EIBINGER-MIEDL.
- (3) Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M^{me} Doris KAMPUS.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2019/2157 du Conseil du 10 décembre 2019 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 327 du 17.12.2019, p. 78).

² Décision (UE) 2020/102 du Conseil du 20 janvier 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 20 du 24.1.2020, p. 2).

³ Décision (UE) 2020/144 du Conseil du 3 février 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 32 du 4.2.2020, p. 16).

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025:

a) en tant que membre:

- M. Christopher DREXLER, Member of a Regional Executive: *State Government of Styria*,

b) en tant que suppléante:

- M^{me} Barbara EIBINGER-MIEDL, Member of a Regional Executive: *State Government of Styria*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
